

# REVUE SPIRITE

Journal d'Études Psychologiques  
Fondée par ALLAN KARDEC



**CSI**  
CONSEIL  
SPIRITE  
INTERNATIONAL

Loi de cause à effet  
Il n'y a pas d'effet sans cause

Sélection d'articles

An 165 | N 09 | 2022

Ce volume contient quelques articles de la Revue Spirite de l'année 165, n° 9 - Octobre 2022. Il ne s'agit pas d'une version complète. Les traductions sont à la charge du traducteur.

#### **TRADUCTEURS & RÉVISEURS DANS CE NUMÉRO**

UCESS  
Javier Alicante  
Ana Paula Teles



Revue Spirite  
Journal d'Études Psychologiques  
Fondée par ALLAN KARDEC le 1er janvier 1858

Propriedade do Conselho Espírita Internacional (CEI)  
Logo et Marque Européenne enregistrée à l'EUIPO  
(Office de l'Union Européenne pour la propriété  
intellectuelle)

® Trade mark 018291313

Marque française déposée à l'INPI (Institut National  
de la Propriété Intellectuelle ) sur le numéro

® 093686835.



Édité par

Federação Espírita Portuguesa

Praceta do Casal Cascais 4, r/c, Alto da Damaia,  
Lisboa

ISSN 2184-8068

Depósito Legal 403263/15

© copyright 2022

Année 165

Nº9

CSII Trimestriel | Octobre 2022

Distribution gratuite

Direction (CEI)

Jussara Korngold

Coordination (FEP)

Vitor Mora Féria

Coordination Editorial

Sílvia Almeida

Édition et relecture

Cláudia Lucas

José Carlos Almeida

Web

Marcial Barros

Nuno Sequeira

Sandra Sequeira

Art et design

Sara Barros

[revuespirite@cei-spiritistcouncil.com](mailto:revuespirite@cei-spiritistcouncil.com)

[www.cei-spiritistcouncil.com](http://www.cei-spiritistcouncil.com)

# Índex

JUSSARA KORNGOLD	ÉDITORIAL
OTACIRO RANGEL NASCIMENTO	LA LOI DE CAUSE À EFFET ET LE LIBRE ARBITRE
HUMBERTO SCHUBERT COELHO	ENTRE LE LIBRE ARBITRE ET LA LOI DU LIEN DE CAUSALITE: UNE ANALYSE LOGIQUE ET METAPHYSIQUE
SÍLVIA ALMEIDA	LA NOUVELLE PAGE DU LIVRE DE L'INFINI « LE LIVRE DES ESPRITS » - Janvier 1858

## ÉDITORIAL



**JUSSARA KORNGOLD**

TRADUCTION: | UCESS

Bien que sur le plan physique la fondation de l'CSI ait été élaborée en quelques années seulement, avant son ouverture officielle en novembre 1992, nous savons qu'un organe de cette nature avait déjà été idéalisé sur le plan spirituel.

Ayant pour mission la diffusion des lois divines exprimées dans la vie et les enseignements de celui qui est l'expression vivante de l'Évangile, Jésus, qui nous a dit qu'il enverrait plus tard le Consolateur promis, l'CSI exprime fidèlement les enseignements contenus dans le Pentateuque de Kardec.

Une mission d'une telle importance ne serait certainement pas possible dans un travail isolé, mais seulement dans une union consolidée de tous ceux qui se sont consacrés non seulement à la diffusion de la lumière et de la vérité, mais surtout à briser les portes de la mort en déclarant que l'esprit survit, que la souffrance passera et qu'une nouvelle aube nous attend.

Aujourd'hui, nous sommes 23 pays répartis dans le monde, représentés par leurs organisations officielles, couvrant des milliers d'institutions spirites.

Puissions-nous continuer ensemble comme de fidèles ouvriers qui ont été appelés à collaborer à la vigne du Père, renforçant davantage notre union.

«Solidaires, nous serons union. Séparés les uns des autres, nous serons des points de vue. Ensemble, nous parviendrons à la réalisation de nos objectifs».

# SPIRITISME ET SCIENCE FACE À FACE LA LOI DE CAUSE À EFFET ET LE LIBRE ARBITRE



Otacirio Rangel

## OTACIRO RANGEL NASCIMENTO

### BIO:

Docteur en physique et professeur principal à l'Institut de physique de São Carlos (IFSC, Usp) de l'Université de São Paulo, Brésil. Chercheur dans le domaine de la physique des molécules d'intérêt biologique, avec plus de 240 articles publiés dans des revues internationales.

Né à Goiânia, Goiás, Brésil, le 27 janvier 1944.

Veuf, père de sept enfants, il devient spirite à l'âge de 18 ans. Conférencier spirite depuis plus de 50 ans et auteur du livre *Das Causas Primárias*, déjà dans sa deuxième édition, publié par Editora FEEGO, Goiânia, Goiás, Brésil.

Il est actuellement vice-président de l'association spirite Obreiros do Bem (SEOB), à São Carlos, São Paulo, Brésil.

### TRADUCTION:

UCESS

### RÉSUMÉ:

Dans cet ouvrage, nous présentons les lois de cause à effet et du libre arbitre comme des lois complémentaires d'une loi supérieure, la loi de l'évolution spirituelle, ainsi que la loi mécaniste de la réincarnation comme processus d'acquisition d'expériences. Ces trois lois, corollaires de la loi de l'évolution, représentent les moyens promulgués par l'Intelligence suprême de l'Univers, dont le but, en créant le principe intelligent et le principe matériel, est de permettre à l'être, intelligence inférieure, de progresser depuis la forme la plus simple de son expression dans la vie jusqu'à l'aboutissement du pur Esprit, collaborant, depuis sa création, à l'harmonie de la vie et aux grandes réalisations de l'être supérieur immortel. Nous mettons en corrélation la loi de cause à effet avec la croissance de la capacité de choix de l'être conscient (libre arbitre), dans la phase humaine de la vie, en tant que ressource régulatrice de la responsabilité de l'être individuel dans sa performance dans la vie des relations, en tant que moyen d'amélioration morale de l'être spirituel en évolution. Nous représentons cette corrélation dans un graphique illustratif.

## MOTS CLÉS:

loi de cause à effet, libre arbitre, loi de la réincarnation, loi de l'évolution, esprit immortel.

Pour traiter le thème de la loi de cause à effet et du libre arbitre, il sera nécessaire de le contextualiser dans le cadre d'une loi plus générale, qui est la loi de l'évolution.

Dans la première partie du Livre des Esprits, Allan Kardec pose la question suivante aux Esprits (question 22.a) :

*Quelle définition pouvez-vous donner de la matière ?*

*"La matière est le lien qui unit l'esprit ; c'est l'instrument dont il se sert, et sur lequel, en même temps, il exerce son action."*

*Et Kardec fait la remarque suivante : De ce point de vue, on peut dire que la matière est l'agent, l'intermédiaire à l'aide duquel et sur lequel l'esprit agit.*

*Comme les Esprits sont classés des Esprits imparfaits aux Esprits purs, nous pouvons comprendre que la matière doit exister, de la forme la plus grossière à la plus subtile, pour répondre aux besoins d'utilisation et d'action des Esprits dans tous les ordres évolutifs dans lesquels ils se trouvent.*

*Dans la réponse à la question 27, à partir de la troisième phrase, les Esprits introduisent un concept de matière élémentaire ou principe matériel, le fluide universel, extrêmement subtil et imperceptible pour nos sens et aussi pour nos processus de détection de la matière déjà développés par la Science, à partir duquel les Esprits construisent leurs corps spirituels, appelés périsprits. C'est à travers ce corps spirituel que les Esprits agissent sur toutes les formes de matière existant dans l'univers.*

Dans la question 23, Kardec interroge les Esprits :

Qu'est-ce que l'Esprit ?

"Le principe intelligent de l'univers."

Et à travers la séquence de questions posées par le Codificateur, les Esprits précisent que le principe spirituel ne doit pas être confondu avec un quelconque principe matériel, ce sont deux principes distincts dans leur essence.

Et enfin, Kardec pose la question 27 :

Y a-t-il alors deux éléments généraux de l'univers : la matière et l'Esprit ?

"Oui, et surtout Dieu, le créateur, le père de toutes choses. Dieu, l'esprit et la matière constituent le principe de tout ce qui existe, la trinité universelle..."

Nous pouvons alors conclure que tout ce qui se trouve dans la nature a pour éléments de base, Dieu en tant que créateur ou source intelligente de tout ce qui existe ; l'élément matériel en tant que fluide universel qui remplit l'univers entier et le principe spirituel en tant que manifestation des intelligences, exprimée dans les êtres intelligents qui peuplent l'univers. Dieu, le principe matériel et le principe spirituel sont les trois piliers durables de toute réalité universelle.

Au sein des concepts scientifiques officiels, nous avons également trois éléments qui constituent les trois piliers qui structurent cosmo logiquement l'Univers observable qui sont : la matière atomique constituée de particules élémentaires dont les photons en tant que rayonnement électromagnétique ; la matière noire découverte par ses effets gravitationnels et l'énergie noire qui garantit l'expansion de l'Univers.

Dans les concepts scientifiques officiels, la vie et l'être humain sont des résultats d'organisations matérielles.

Du point de vue de l'évolution, le principe spirituel s'associe au principe matériel élémentaire ou Fluide Universel et structure autour de lui un corps spirituel (périsprit) afin que, par l'intermédiaire de ce corps, il puisse agir sur toute structure matérielle plus grossière (corps biologique) en l'intellectualisant et en exprimant la vie. Grâce à cette ressource, le principe spirituel commence son parcours d'expériences, classant toutes les réalisations faites à partir de celles-ci, construisant une banque de mémoire automatique que chez les animaux supérieurs nous reconnaissons comme des instincts. Lorsque ce principe spirituel, déjà individualisé, acquiert la conscience de sa propre individualité, il cesse d'être un simple principe spirituel pour devenir un Esprit doté des premiers attributs de la conscience, de la volonté et du libre arbitre. Dès lors, en tant qu'Esprit humain, il commence son voyage évolutif par l'acquisition continue d'expériences en tant qu'Esprit immortel, construisant une nouvelle banque de mémoire, maintenant consciente, vers l'angélisme spirituel ou la position de pur Esprit. Pour poursuivre son voyage continu, le principe spirituel doit s'appuyer sur un mécanisme qui lui permet de s'associer à la matière biologique (naître) et de s'en dissocier (mourir) en raison de la nature temporaire de ce corps matériel grossier : ce mécanisme est la loi des vies biologiques multiples ou réincarnation et le principe spirituel établit cette connexion avec la matière grossière (ou atomique) par l'intermédiaire du corps spirituel fait de Fluide Universel.

Dans les expériences les plus primitives de la vie, par l'interaction du principe intelligent avec la matière la plus grossière, la monade céleste, selon les mots d'André Luiz dans le livre L'évolution dans deux mondes, emmagasine des informations sous une forme répétitive, construisant au fil de millions d'années les premières impulsions des émotions de base. Ces émotions de base seront des guides pour le sentiment agréable et désagréable, ressource d'entretien et de préservation de la vie biologique, pour le maximum de temps possible dans chaque voyage (instinct de survie), pour ensuite s'en détacher, par l'action de la mort biologique. Détaché, il se reconnecte dans un nouveau départ avec plus de ressources accumulées, maintenant dans des espèces de plus en plus sophistiquées pour atteindre des étapes plus élevées dans le processus de la vie physique et spirituelle, se plaçant ainsi sur les deux côtés du fleuve de la vie. Sur ce chemin, dans la perception du plaisir, dès le plus jeune âge, les rudiments de la loi d'action et de réaction s'expriment déjà chez l'être vivant par des "choix" instinctifs dans la manifestation de la vie. Mais cette loi ne deviendra la loi de cause à effet que lorsque, de la monade céleste déjà individualisée, elle deviendra Esprit immortel dans la phase humaine, avec la conscience de sa propre individualité, lorsqu'elle commencera à exercer la capacité de choix par sa propre volonté, transformant la perception de l'agréable et du désagréable en concepts moraux de bien et de mal. Il est donc bien clair que cette loi de cause à effet est une loi régulatrice qui fonctionne comme un guide, pour conduire lentement la monade céleste de la transformation de ce sens du plaisir agréable et désagréable à la conception du bien et du mal dans la

conscience développée de l'Esprit. Pour cette raison, seul l'être conscient peut développer des concepts moraux.

Ainsi, nous pouvons élaborer avec cette vue rapide du processus de la vie depuis la cellule la plus rudimentaire jusqu'à l'homme (en quelques milliards d'années sur Terre) la loi de l'évolution, qui se présente comme un moteur de progrès de l'être intelligent, nécessitant, le long du chemin de l'évolution, des lois de soutien supplémentaires, à savoir : la loi de la réincarnation, la loi du libre arbitre et la loi de cause à effet, comme lois fondamentales de la vie. Avec ces ressources données par la Sagesse de Dieu, le Principe Intelligent est capable de porter, dans cette Harmonie de la Vie, dans les différentes phases de son expression en alternance dans le monde physique et dans le monde spirituel, sa progression inexorablement en avant.

Pour faire comprendre le rôle du libre arbitre et de la loi de cause à effet dans la vie, rappelons l'évolution humaine à partir d'un moment de la vie de l'Homo où nous pouvons être certains de sa conscience en tant qu'être individuel.

Les études archéologiques et anthropologiques nous apprennent que l'Homo habilis (il y a environ 2,5 millions d'années) possédait déjà plusieurs capacités hominales qui se sont précisées chez l'Homo erectus (il y a environ un million et demi d'années), mais il est difficile de reconnaître chez ces espèces la conscience de leur individualité. Si l'on se souvient que l'homme le plus ancien qui a duré le plus longtemps jusqu'aux environs de notre ère était l'Homo neandertalensis, il pourrait être un bon candidat pour être considéré comme le propriétaire de sa propre conscience. Certainement

aussi l'Homo sapiens, dont nous sommes les héritiers les plus directs. Ces deux espèces auraient déjà acquis la conscience de leur propre individualité. La date la plus ancienne pour Neanderthalensis est d'environ 400 000 ans, et pour Sapiens de 190 000 ans. Il convient de rappeler que Neanderthalensis s'est éteint il y a environ 40 000 à 35 000 ans, tandis qu'Homo sapiens est devenu l'homme moderne. Nous prendrons alors l'Homo neandertalensis comme référence de l'acquisition de la conscience, de la raison et du début de la construction de la mémoire consciente, maintenant dans l'Esprit humain. Avant cette référence, la domination de l'instinct (mémoire automatique) était pratiquement absolue. Ainsi, pour l'humanité ou l'Esprit humain, commence chez le Neandertalensis la phase du Monde Primitif, selon la classification spirituelle des mondes, faite par Allan Kardec, dans L'Évangile selon le Spiritisme<sup>1</sup>.

Pourquoi on dit ça ici ? Parce que l'acquisition de la conscience de soi permet à l'être vivant d'avoir un accès conscient à la mémoire de la veille et donc, en conséquence, la capacité de choisir entre répéter l'expérience vécue ou tenter quelque chose de nouveau, c'est-à-dire la capacité de choix déterminant l'acquisition du libre arbitre. Avec ce raisonnement, nous avons 400 mille ans d'exercice de notre capacité de choix et une banque respectable de mémoire conscientielle dans ces milliers d'incarnations vécues sur Terre et aussi dans les intervalles entre une vie physique et une autre, dans les acquisitions dans le monde spirituel. Avec le temps, nous apprenons à distinguer ces deux phases de vie, dans le corps biologique et en dehors de celui-ci, jusqu'à

---

<sup>1</sup> Voir Kardec, "L'Évangile selon le spiritisme", 66.

acquérir dans le corps la conscience que nous sommes des Esprits immortels (les moments actuels de l'homme). Il y a un "moment" avant cette conscience spirituelle, dans lequel, du point de vue social, nous acquérons la conscience de notre responsabilité en tant qu'individus dans la vie de relation et à partir de là, la loi de cause à effet commence à être perçue par nous, permettant ainsi les constructions sociales de la vie de relation et c'est ce que nous devrions appeler le processus de civilisation. Dans notre humanité, cela commence à se produire il y a environ 15 000 ans, pour être généreux avec le temps, car cette transition entre la préhistoire et l'histoire est un peu dans la pénombre. Nous pouvons également penser qu'à partir de ce moment, notre monde cesse d'être "primitif" et devient un monde "d'expiations et d'épreuves". Le mot expiation est lié à la responsabilité.

Emmanuel, dans son livre psychographié par Francisco Cândido Xavier, *Sur le chemin de la lumière*<sup>2</sup>, nous dit que la Terre a reçu des millions d'esprits exilés d'un autre système planétaire autour de l'étoile Chapel (à 41 années-lumière de notre système) dans la constellation du Chariot, fait qui s'est produit il y a environ 12 mille ans. Ces esprits, venant d'un monde intellectuellement et moralement plus avancé que les terriens de l'époque, nous ont aidés à construire notre civilisation. Il est certain qu'à cette époque, la Terre était déjà passée d'un monde primitif à un monde d'expiation et d'épreuves, ce qui garantissait une étape ample d'utilisation du libre arbitre et de la loi de cause à effet dans nos processus d'évolution.

Dans *Le Livre des Esprits*, d'Allan Kardec, aux questions 118 et 778, les

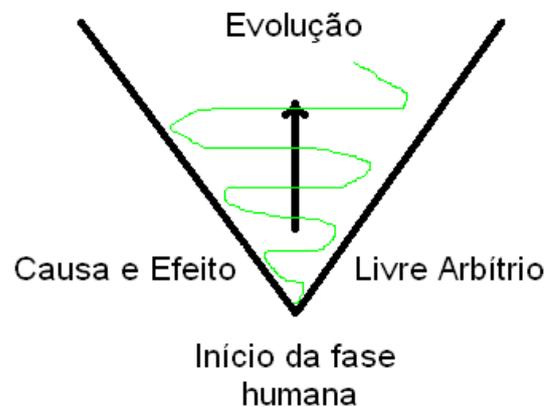
Esprits affirment que nous n'avons pas régressé dans notre évolution et cela nous donne la certitude qu'à cette époque la Terre était déjà au niveau des Expiations et des Épreuves pour pouvoir recevoir les exilés de Chapel. Le terme "expiation" implique que l'Esprit, se sentant coupable de choix erronés qui lui nuisent et nuisent aux autres, a besoin d'être réconcilié avec sa conscience, puis il renaît dans la vie physique avec des plans de remboursements et de corrections comme conséquences naturelles de ces mauvais choix. C'est ainsi que la loi de cause à effet, à travers les réincarnations, permet des corrections et des ajustements de parcours pour le progrès spirituel incessant. Chaque choix effectué avec l'utilisation du libre arbitre entraîne des conséquences de même nature que les qualités du choix, permettant à l'Esprit de s'enrichir des expériences accumulées, vers la plénitude spirituelle. Lorsque les choix sont bons, les bonnes conséquences stimulent l'Esprit à une progression plus rapide, et lorsqu'ils sont mauvais, ils créent des liens d'accusation de la part des personnes lésées, qui ne pardonnent pas toujours, et ces questions en suspens retardent la progression de l'Esprit. Avec l'accumulation de ces expériences, nous créons des liens d'amitiés et des noeuds d'inimitiés, formant un réseau de relations qui caractérisent non seulement le noyau familial mais aussi les liens dans la société et dans chaque réincarnation nous nous efforçons de renforcer les liens et de défaire les noeuds, les transformant en liens dans le sens de notre amélioration dans la conquête de l'amour universel.

Un point important à préciser est que le droit de la responsabilité est proportionnel aux connaissances déjà

---

<sup>2</sup> Xavier, "A Caminho da Luz", 58.

acquises par l'individu et que les conséquences des mauvais choix peuvent, pour cette raison même, restreindre la liberté de choix de l'Esprit, qui est fortement compromise par les violations des droits d'autrui. Nous pouvons exprimer cette dépendance du libre arbitre à la loi de cause à effet par un graphique construit par deux lignes obliques ayant un sommet commun. Le sommet représente le moment de l'acquisition de la raison ou de la conscience de sa propre individualité avec le début de la capacité de choix, ou volonté consciente. La ligne oblique de droite représente le libre arbitre, qui augmente avec le temps des acquisitions expérimentielles dans les vies successives, tandis que la ligne oblique de gauche représente la loi de cause à effet, qui augmente également sa rigueur en proportion des conquêtes faites par l'Esprit en évolution. Plus un être évolue, plus il acquiert la liberté de choix et plus il devient responsable des choix effectués. Cette responsabilité s'accroît tant pour les bons que pour les mauvais choix. Le zigzag en vert représente les processus cycliques réalisés dans le monde physique et dans le monde spirituel, à travers la loi de la réincarnation.



Il est également nécessaire de préciser que le progrès spirituel de l'humanité terrestre est aidé et assisté par des Esprits supérieurs, déjà évolués dans des processus antérieurs à ceux de l'évolution sur Terre (Dieu crée toujours), par des œuvres missionnaires, car ils naissent parmi nous pour faire avancer l'information sur ces notions de spiritualité. Des exemples de ces faits sont la présence de Moïse, Confucius, Lao Tse, Bouddha et tant d'autres qui ont laissé leur empreinte culturelle sur le développement des différents peuples. Ainsi, faire aux autres ce que nous aimerions que les autres nous fassent est un concept ancien présent dans toutes les philosophies les plus anciennes de notre histoire. Et ce concept moral dépeint clairement notre responsabilité en tant qu'individu social, dans la vie des relations, comme un principe de justice, dépeignant la loi de cause à effet comme un précepte antérieur à notre conception que nous sommes un être spirituel immortel dans des processus de progrès, à travers de multiples existences, alternant entre le monde physique et le monde spirituel.

Avec la venue de Jésus, ces concepts prennent une telle importance dans l'humanité que sa présence parmi nous a divisé l'histoire en avant et après lui. Jésus nous enseigne la loi de l'évolution (Matthieu, 5:48), l'immortalité de l'âme (Matthieu, 17:1-9), la loi de la réincarnation (Matthieu, 17:10-13 ; Marcus, 9:11-13 ; Matthieu, 11:12-15 ; Jean, 3:1-12), la loi de cause à effet (Matthieu, 16:7), la loi du libre arbitre (Matthieu, 16:24). Cependant, l'absorption de cette connaissance dans les siècles qui ont suivi sa venue manque encore d'une compréhension plus profonde et plus adéquate. C'est pour cette raison qu'il était nécessaire, et Jésus l'affirme dans ses enseignements (Jean, 14:15-17 et 26), que les Esprits du Seigneur se déplacent dans un effort spécial et énergique pour apporter cette connaissance spirituelle de manière large et claire comme l'a été la Codification de la Doctrine des Esprits, réalisée par son missionnaire Allan Kardec au XIXe siècle. Nous en trouverons principalement dans les trois ouvrages de Kardec : Le Livre des Esprits, Le Ciel et l'Enfer et La Genèse, tout le matériel de connaissance nécessaire à la compréhension définitive du rôle des lois du Libre Arbitre et de la Cause à Effet, dans le processus de notre progrès spirituel que nous confère la Loi de l'Evolution, à travers l'alternance de la vie de l'Esprit immortel dans les deux mondes : le physique et le spirituel. Paraphrasant l'inscription sur la tombe du professeur Hippolyte Léon Denizard Rivail au cimetière du Père Lachaise à Paris, nous concluons :

"Naître, vivre, mourir, renaître encore et progresser toujours est la Loi inexorable."

## Bibliographie

KARDEC, Allan. 1945. L'Évangile selon le spiritisme. Rio de Janeiro : Fédération Spirite Brésilienne.

XAVIER, Francisco C. (André Luiz, Espírito). 1958. *Evolução em Dois Mundos*. Rio de Janeiro: Federação Spirite Brésilienne.

XAVIER, Francisco C. (Emmanuel, Espírito). 1939. *A Caminho da Luz*. Rio de Janeiro: Federação Spirite Brésilienne.

# ENTRE LE LIBRE ARBITRE ET LA LOI DU LIEN DE CAUSALITE: UNE ANALYSE LOGIQUE ET METAPHYSIQUE



Humberto Schubert

**HUMBERTO SCHUBERT COELHO**

## TRADUCTION:

Javier Alicante

## RÉSUMÉ:

La loi de cause à effet est une des structures de base les plus ordonnées de la nature, sans laquelle aucune connaissance ne serait possible. Comprendre les phénomènes signifie connaître les causes qui ont motivé leur existence et être capable de prévoir en quelles conditions peuvent se reproduire des phénomènes similaires. Cependant, soit la causalité fonctionne de manière purement mécanique, et dans ce cas l'on a une vision déterministe du monde, soit il existe la possibilité de produire des événements à partir de décisions libres d'un agent conscient. Dans ce dernier cas, non seulement nous reconnaissons cet acteur comme le responsable des événements qu'il a produit, mais il nous faut aussi expliquer comment les agents libres modifient l'ordre causal naturel.

## MOTS CLÉS:

Raison, Liberté, Libre arbitre, Causalité, Responsabilité.

Le philosophe Emmanuel Kant avait reconnu comme un conflit de la raison le fait que deux ordres possibles de causalité sont élaborés, le mécanique et le libre. L'ordre mécanique se produit seulement de manière passive, au hasard, comme les boules de billard qui ne peuvent pas choisir leur trajectoire, la force qu'elles transmettent aux autres au moment de l'impact étant la conséquence des changements de direction occasionnés. Tout cela se passe de manière exacte et, en conséquence, prévisible. Les agents libres, c'est-à-dire, les personnes,

sont capables d'un type d'action très différente, caractérisée précisément par l'intention et la spontanéité. Donc, en choisissant de lever le bras ou de dire quelque chose à quelqu'un, je ne suis déterminé par aucune force externe ou interne qui m'oblige à lever le bras ou à dire ce que je veux dire. Cette divergence, cependant, semblait un problème pour Kant, parce que nous comprenons la nature comme un système mécanique de causes et effets, et toute action libre ajouterait au système mécanique une cause non mécanique. Il a investi beaucoup

d'énergie dans cette impasse dans sa *Critique de la raison pure*, mais le résultat ne semble pas satisfaisant, et il était soumis à la mentalité fortement « mécaniciste » de l'époque.

Le problème du modèle de Kant résidait dans l'hypothèse d'un dualisme dans la réalité. Sans s'appuyer sur une cause unique, le système philosophique ne pouvait pas concilier deux mondes apparemment opposés. Les philosophes postérieurs, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, comprirent la nécessité impérieuse de produire pour la philosophie une unité systématique parfaite. La meilleure solution trouvée fut l'hypothèse d'une unité absolue de toute la réalité, matérielle et pensante, de façon à ce que tous les événements fussent en harmonie, et la contradiction entre les lois naturelles et celles morales ne serait qu'une contradiction apparente, conditionnée par une perspective limitée et non globale, n'intégrant pas la réalité.

Dans ses investigations métaphysiques, Allan Kardec semble être arrivé à une solution similaire au problème de l'accommodation entre la loi de cause à effet et la loi morale. Pour commencer, *Le livre des Esprits* sauve la notion de Dieu comme principe absolu de causalité (*cause première*). Après être dérivées, les causes matérielles autant que les causes intelligentes s'accommodent ainsi sous l'empire de la cause première commandant la réalité. Kant avait défini l'existence de cette cause première comme une hypothèse régulatrice idéale de la pensée, c'est-à-dire, une question de foi rationnelle, mais il reconnaissait que sans elle, la

raison est incapable de comprendre la réalité de manière satisfaisante.

En définissant la liberté, les auteurs du *Livre des Esprits* affirment que la liberté totale n'existerait que dans la pensée<sup>3</sup>, car toutes les actions matérielles sont limitées et conditionnées par d'autres lois naturelles et par les actions d'autres êtres pensants. De sorte que de ce que nous avons discuté ci-dessus, résulte un problème. Rien ne semble empêcher et entraver la causalité naturelle, mais l'être humain rencontre beaucoup d'obstacle à sa liberté, et il n'a sa totale liberté que dans la pensée. En outre, un autre problème aggrave cette situation, le libre arbitre qui souvent mal utilisé conduit à la restriction et à la limitation de la liberté de la propre personne et/ou de la liberté des autres. En conséquence, de même que dans la tradition philosophique un peu antérieure, le modèle spirite reconnaît le libre arbitre comme le « point problématique » de la loi de cause à effet.

Dire que la personne est libre implique trois choses différentes. 1- Qu'elle est libre de commencer une nouvelle série causale matérielle, impossible sans l'opposition d'un agent intelligent. En décidant de dévier le cours d'un fleuve, l'homme agit non seulement comme une force naturelle, mais aussi comme un transformateur intentionnel du cours naturel des événements. C'est pour ça que nous disons que les êtres intelligents constituent un principe particulier de la nature, capables d'intellectualiser la matière. 2- Qu'il est responsable de ses actes, c'est-à-dire que les effets se jugent au regard d'une cause libre et non mécanique.

---

<sup>3</sup>Voir Kardec, « Le livre des Esprits », p. 833 et 835.

Dans l'ordre matériel, nous ne rendons pas responsables la cause matérielle des effets, même lorsqu'ils sont préjudiciables. Il s'agit de l'action « aveugle » de la matière. Personne ne considère comme pervers un lion qui tue une personne, parce que pour un lion, l'animal humain est une source de nourriture comme une autre. Nous condamnons moralement les êtres libres, parce que nous savons qu'ils auraient pu faire un choix différent. Ils sont responsables conscients et libres de ce qu'ils ont choisi de faire. 3- Que cette force particulière de la nature (la force intelligente et libre) peut être mesurée selon son intensité. Comme toute force naturelle a une grandeur relative, la liberté et la capacité d'action/d'exécution de l'être humain doivent-elles aussi respecter ce principe dans la mesure où il s'agit d'une cause naturelle des événements, dans le monde physique. Nous pouvons mesurer cette intensité de manière matérielle, par le degré de ressources ou de pouvoir sur d'autres êtres humains que possède chaque agent, ou nous pouvons mesurer l'intensité de manière purement morale, par la capacité à surmonter les conditionnements des passions et d'imposer sa volonté selon la recommandation de la raison. Cette deuxième forme de pouvoir, on l'appelle sainteté, force de volonté, ascendance spirituelle ou grandeur d'esprit.

Le libre arbitre dépend, alors, de deux conditions : une claire compréhension des possibilités de choix et de la volonté de faire prévaloir la force de la raison sur les influences des passions. De nombreux penseurs matérialistes ont cherché à invalider la philosophie morale en niant précisément la

capacité ou même la légitimité de l'imposition de la volonté rationnelle sur les désirs, en défendant ces derniers comme plus naturels et donc plus vrais. Cette position ne manque pas d'une certaine vérité, car la capacité de gérer rationnellement le comportement et les émotions est en fait exceptionnelle, tandis que la soumission aux intérêts égoïstes et aux automatismes biologiques est la norme dans le comportement humain. De ces conditions de fonctionnement du libre arbitre découlent deux grandes maximes de la philosophie spirituelle : aimez-vous les uns aux autres et soyez instruits. Aimer, est que la bonne volonté doit être la motivation de nos actions, en choisissant toujours selon la valeur morale et non selon les divers intérêts engendrés par les passions. Instruire, c'est faire connaître les conditions et les possibilités de vie, en permettant à chaque individu de juger par lui-même et de calculer les conséquences de ses actes et de ses choix.

A ce stade, le lecteur ayant une formation philosophique aura déjà remarqué que la « logique morale » soulignée dans le titre de cet essai fait une double référence à une logique catégorielle et opérationnelle, du type classique, ainsi qu'à une logique « métacatégorielle », c'est-à-dire relative aux conditions de possibilité de validité des structures de base de sa propre morale : comme libre arbitre, liberté, responsabilité, loi morale, etc. En d'autres termes plus simples, la formation des principes moraux comprend à la fois le fait de « trouver » les principes élémentaires de fonctionnement de la pensée cohérente (logique) comme celui de révéler la formation, l'origine ou la production métaphysique de ses propres paramètres et éléments, ce

de quoi, malheureusement, aucun penseur spirite ne s'est encore occupé. En conséquence, nous empruntons les axiomes et principes exposés dans *Le livre des Esprits* et, au mieux, nous les comparons à une philosophie morale établie dans la tradition philosophique.

À la racine de ce grand problème dans la philosophie spirite se trouve l'abandon relatif de la métaphysique, que beaucoup de penseurs spirites continuent à qualifier selon les conceptions du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, et en faveur de modèles positivistes ou simplement scientifiques.<sup>4</sup>

Résoudre les problèmes philosophiques suppose de les déployer dès les premiers principes, seulement transformables métaphysiquement. Dans la métaphysique spirite, le principe de liberté découle du concept panenthéiste des bases de la réalité. Comme dans tout modèle panenthéiste, un *Dieu des vivants doit être un Dieu vivant*, et un dieu vivant, nécessairement, doit être un Dieu de vies libres en constante autoformation. De la critique des représentations périmées de Dieu, donc, qui apparaît très clairement dans le premier chapitre du *Livre des*

*Esprits* et dans *La Genèse*, il ressort l'exigence d'un concept de Dieu éminemment moral et spirituel, face aux modèles anthropomorphiques, mécanicistes ou panthéistes. De ce concept spirituel de Dieu, découle inévitablement le fort concept de liberté, et une conception du progrès du libre arbitre qui accompagne le progrès de la conscience et de la compréhension. De manière évidemment idéaliste, un Dieu qui est éminemment conscience produit des consciences éminemment autonomes. La cause intelligente du monde ne pouvait pas vouloir créer autre chose qu'un monde de liberté, un monde moral.

## Bibliographie

- COELHO, Humberto S. 2019. "As matrizes filosóficas do Espiritualismo Moderno". In *Espiritismo em Perspectivas*, GOMES, Adriana; André S. Cunha e Marcelo Gulão. Salvador: Sagga.
- COELHO, Humberto S. 2019. "Las matrices filosóficas del Espiritismo Moderno". El *Espiritismo en perspectiva*. GOMES, Adriana; Andrés S. Cunha y Marcelo Gulão. Salvador: Sagga.
- KARDEC, Allan. 2003. *O Livro dos Espíritos*. Rio de Janeiro: FEB.
- KARDEC, Allan. 2003. *El libro de los Espíritus*. Río de Janeiro: FEB.

---

<sup>4</sup>J'ai abordé ce problème dans (Coelho, 2019)

## REVISITANT LA REVUE LA NOUVELLE PAGE DU LIVRE DE L'INFINI « LE LIVRE DES ESPRITS » - Janvier 1858



Sílvia Almeida

**SÍLVIA ALMEIDA**

**BIO:**

Membre de l'Association Spirite No Invisível (Dans l'Invisible)  
- Études et Diffusion Spiritiques ; collaborateur de la Fédération Spirite Portugaise

**TRADUCTION:**

Ana Paula Teles

**RÉSUMÉ:**

Cette approche se concentre sur la première divulgation de l'ouvrage *Le Livre des Esprits* réalisée par Allan Kardec dans la Revue Spirite, qui se trouve dans son premier numéro de janvier 1858. L'article analysé nous permet non seulement d'identifier ou de confirmer la vocation de communicateur d'Allan Kardec, mais aussi de reconnaître l'impact que l'œuvre fondatrice du Spiritisme a eu, dès l'extérieur, sur la vie de tous ceux qui y ont eu accès. Dans moins d'un an après son lancement, c'était déjà une source d'encouragement et d'espoir, d'aspirations supérieures, invoquant les âmes à la conscience de soi et à l'illumination de soi, vers le progrès individuel et collectif, comme en témoignent les récits à la première personne, retranscrits par Allan Kardec, à la fin de ce premier numéro.

Avec cela, nous essayons également de marquer le 165<sup>e</sup> anniversaire de la première œuvre de la Codification Spirite, laissant notre simple hommage à tous ceux qui, directement et indirectement, ont rendu possible sa matérialisation sur Terre et à ceux qui ont contribué depuis lors, et jusqu'à nos jours, à sa diffusion au sein de l'humanité.

**MOTS CLÉS:**

Doctrines spirite, *Revue Spirite*, *Livre des Esprits*, divulgation.

L'année où l'œuvre de base de la Doctrine Spiritiste a achevé le 165<sup>e</sup> anniversaire de son lancement, le 18 avril, nous ne pouvions manquer de rappeler, sur cette éphéméride, le premier article publié dans la *Revue Spirite* d'Allan Kardec sur le sujet.

Le Codificateur profite évidemment de la revue qui sera lancée le 1<sup>er</sup> janvier 1858 pour annoncer, sans perte de temps, l'ouvrage fondateur de la Doctrine, publiée il y avait un peu moins de neuf mois.

Il est certain qu'à ce moment-là, il ne pouvait pas encore imaginer le succès

et la portée que cette publication périodique aurait, mais il a dû bientôt voir son potentiel de diffusion. Comme il le souligne lui-même dans *Œuvres Posthumes*, « Je me hâtai de rédiger le premier numéro, et je le fis paraître le 1<sup>o</sup> janvier 1858, sans en avoir rien dit à personne. Je n'avais pas un seul abonné, et aucun bailleur de fonds. Je le fis donc entièrement à mes risques et périls, et n'eus pas lieu de m'en repentir, car le succès dépassa mon attente. A partir du 1<sup>o</sup> janvier, les numéros se succédèrent sans interruption (...), ce journal devint pour moi un puissant auxiliaire. (Kardec 2019, 249)<sup>5</sup> Œuvres Posthumes, 2<sup>ème</sup> Partie, Prévisions concernant le Spiritisme, La Revue Spirite

Au milieu de l'incertitude initiale, le Codificateur chercha néanmoins à se conformer, par la divulgation faite également dans ce premier numéro de la Revue, à la recommandation qui lui avait été faite par les Esprits Supérieurs responsables de la Codification lesquels, le 11 septembre 1856, avaient signé ensemble une communication spontanée, dans laquelle ils approuvaient non seulement l'œuvre *Le Livre des Esprits*, alors encore inédit, mais également encourageaient sa

---

<sup>5</sup> Kardec, « Œuvres posthumes », Deuxième partie, « Extraits, *in extenso*, du livre des *Prédictions concernant le Spiritisme* - Manuscrit composé avec un soin particulier par Allan Kardec et dont aucun chapitre n'avait encore été publié ». Note au message du 15 novembre 1857, par la médium Mme E. Dufaux, intitulé « Revue Spirite ».

<sup>6</sup> Idem, message du 11 septembre 1856, par la médium Mlle Baudin, intitulé « Le Livre des Esprits ».

<sup>7</sup> E. Dentu Libraire a fonctionné dans la Galerie d'Orléans, numéro 13, au Palais-Royal, Paris. Il est intéressant de noter que la deuxième édition, déjà révisée et élargie de *Le Livre des Esprits* sera éditée par Didier et Cie., Libraires-Éditeurs et Ledoyen, Libraire. Une description de 1859 caractérise les premiers comme « un

diffusion : « «Tu as bien compris le but de ton travail ; le plan est bien conçu ; nous sommes contents de toi. Continue ; mais surtout, quand l'ouvrage sera terminé, rappelle-toi que nous te recommandons de le faire imprimer et de le propager : c'est d'une utilité générale. Nous sommes satisfaits et ne te quitterons jamais. Crois en Dieu et marche. » - Plusieurs Esprits »<sup>6</sup> (Kardec 2019, 243) Œuvres Posthumes, 2<sup>ème</sup> Partie, Prévisions concernant le Spiritisme, Le Livre des Esprits

Et c'est ce qu'il a fait : il a terminé le travail, l'a imprimé et divulgué !

Dans ce premier numéro de la *Revue Spirite*, directement dans le titre, il crée une note, se référant aux lieux où l'œuvre pourrait être acquise, dans ce cas, à la librairie et au siège de la maison d'édition Dentu<sup>7</sup> ou chez le rédacteur.

De plus, il fait une présentation de l'œuvre :

« Le Livre des Esprits

CONTENANT

LES PRINCIPES DE LA DOCTRINE SPIRITE

SUR LA NATURE DES ESPRITS, LEUR MANIFESTATION ET LEURS

lieu calme et reposant, d'où le luxe a été impitoyablement banni. C'était cependant un lieu de premier ordre, jouissant d'une considération universelle et ayant conquis leurs lettres de noblesse. La librairie Didier semblait faire jus au nom, parce que c'était un point de rencontre et de discussion pour les universitaires les plus notables de la Sorbonne. Il était donc naturel qu'Allan Kardec se soit efforcé d'y publier ses œuvres, après la première édition par la librairie Dentu de *Le Livre des Esprits* en 1857, dans un lieu « à moitié honnête et réfléchi, où seule la haute littérature avait un accès gratuit ». Cf. <http://www.souleitorespirita.com.br/reformador/noticias/editor-e-livreiro-da-codificacao-150-anos-de-desencarnacao-1865-2015/> [consulté en mars 2019].

## RAPPORTS

AVEC LES HOMMES ; LES LOIS  
MORALES, LA VIE PRESENTE, LA VIE  
FUTURE ET L'AVENIR DE L'HUMANITE

Écrit sous la dictée et publié par l'ordre  
d'Esprits Supérieurs

Par ALLAN KARDEC »

Et il poursuit en précisant : « Cette œuvre, comme son titre l'indique, n'est pas une doctrine personnelle : elle est le résultat de l'enseignement direct des Esprits eux-mêmes sur les mystères du monde où nous serons un jour, et sur toutes les questions qui intéressent l'humanité ; ils nous donnent, d'une certaine manière, le code de vie, alors qu'ils nous tracent la voie du bonheur futur. »

C'est une révélation remarquable seulement par ces prémisses.

Kardec affirme que ce livre n'était pas le résultat de ses propres idées et que, en fait, sur de nombreux points importants, il a même exposé les choses d'un point de vue très différent de celui qu'il pouvait d'abord supposer ou construire par son propre raisonnement.

Ainsi, il n'aurait aucun problème à faire l'éloge d'une œuvre qui ne lui appartenait pas, préférant néanmoins donner la parole à ceux qui se désintéressaient totalement de la question, comme l'auteur d'un article publié dans le journal *Courrier de Paris* du 11 juillet 1857, et qui plaçait l'affaire dans les termes suivants : « L'éditeur Dentu vient de publier un ouvrage très remarquable ; nous dirions très curieux, mais il y a des choses qui repoussent toute la qualification banale. *Le Livre des Esprits*, de M. Allan Kardec, est une nouvelle page du grand livre de l'infini, et nous sommes convaincus qu'un marqueur soulignera cette page. (...) Nous ne connaissons pas du tout l'auteur, mais nous avouons

ouvertement que nous serions heureux de le rencontrer. Celui qui a écrit l'introduction qui commence *le Livre des Esprits* doit avoir son âme ouverte à tous les nobles sentiments.

(...) Le corps de l'œuvre, dit M. Allan Kardec, doit être entièrement revendiqué par les Esprits qui l'ont dicté. Il est admirablement classé par questions et réponses. Parfois, ces derniers sont sublimes, et cela ne nous surprend pas; mais il n'a pas fallu beaucoup de mérite à qui a su comment les provoquer ? Nous mettons au défi les plus incroyants de rire quand ils lisent ce livre, dans le silence et la solitude. Tous honoreront l'homme qui vous a écrit la préface. »

Rappelons-nous donc ce que Kardec met dans cette préface, pour recevoir tant d'éloges de M. Du Chalard, l'auteur de l'article du *Courrier de Paris*. Pour l'instant, cette « Introduction à l'étude de la doctrine spirite », telle que Kardec la classe, apparaît comme un petit traité. Elle occupe une cinquantaine de pages, ce qui, plus qu'une préface conventionnelle, donnerait, à lui seul, une brochure. Kardec y présente le Spiritisme, fixe le sens des mots centraux dans l'œuvre, raconte l'histoire de la naissance du livre et de l'évolution des phénomènes qui l'ont engendré, analyse les différentes parties impliquées, résume la doctrine, tisse des considérations et répond aux principales objections. Voyons ce qui, selon notre analyse, en résumé, apparaît dans chaque élément :

I - Justification du nom de la Doctrine dont l'œuvre traite.

II - Analyse linguistique du mot « âme », en fixant le sens qui lui est attribué dans l'œuvre, afin d'éviter des erreurs.

III - Rétrospective de la série progressive de phénomènes qui ont donné naissance au Spiritisme.

IV - Analyse des différentes questions qui se sont posées à travers les phénomènes et leurs dérivations, et exposition de l'évolution des mécanismes de communication.

V - Analyse du rôle des médiums dans les communications.

VI - Résumé des principaux points de la doctrine transmis par les Esprits, afin de répondre à certaines objections.

VII - Considérations sur l'opposition des corporations scientifiques et sur l'autorité des savants dans l'interprétation des phénomènes spirites.

VIII - Considérations sur la nécessité d'être sérieux et persévérant comme conditions indispensables à l'étude de la Doctrine.

IX - Analyse critique du texte écrit obtenu par des médiums et la possibilité de résulter d'une fraude.

X - Analyse de certaines objections résultant du langage utilisé par les Esprits et de la possibilité que seuls les mauvais se manifestent.

XI - Analyse des commentaires des opposants concernant l'identité des Esprits qui communiquent.

XII - Encore des considérations sur l'identité des Esprits et comment la prouver.

XIII - Analyse de la divergence qui est notée dans le langage des Esprits.

XIV - Passage rapide à travers l'objection liée aux fautes d'orthographe que certains Esprits commettent.

XV - Analyse du fait que certains de ceux qui se sont donnés à ces études ont perdu leur raison, accompagnée

d'une thèse sur les causes des troubles mentaux.

XVI - Examen de deux objections qui admettent la réalité de tous les phénomènes matériels et moraux, mais excluent l'intervention des Esprits. L'un les justifiant par le magnétisme et le somnambulisme, l'autre par la possibilité pour le médium d'extraire toutes les manifestations de l'environnement, reflétant les idées, les pensées et les connaissances qui existent en cela.

XVII - Considérations sur le scepticisme, concernant la Doctrine Spirite.

Revenons au texte publié par le *Courrier de Paris* :

« À vingt lieues de Paris, la nuit sous les grands arbres, quand nous n'avions pas autour de nous que des cabanes clairsemées, nous pensions naturellement à tout sauf à la Bourse, au macadame des boulevards ou aux courses de Longchamp. Plusieurs fois, nous nous sommes posés la question, et ce bien avant d'avoir entendu parler des médiums, sur ce qui passerait dans ce qui était convaincu d'appeler le Haut. Autrefois, nous sommes même arrivés à esquisser une théorie sur les mondes invisibles, en la gardant soigneusement pour nous, et nous étions très heureux de la trouver presque entièrement dans le livre de M. Allan Kardec. »

Il nous vient à l'esprit de dire que, effectivement, le groupe qui appartenait à l'équipe du Consolateur était vaste : certains se sont réincarnés, d'autres sont restés dans l'Espace ; certains étaient des collaborateurs directs, comme ce fut le cas de tant de nos personnalités bien connues, comme Léon Denis et Camille Flammarion, qui devinrent plus tard des adhérents et des ouvriers ardents et

infatigables, dont l'histoire du Spiritisme conservait les noms. D'autres, également identifiés à la Doctrine, par intuition, avant même qu'elle ne soit codifiée sur Terre, ont fini par être, dans les positions qu'ils occupaient dans la société, des diffuseurs d'idées spirites<sup>8</sup>. L'auteur de cet article semble être l'une de ces personnes remarquables, qui atteint les postulats spirites par sa propre réflexion.

Pour conclure cet article qui clôt le 1<sup>er</sup> numéro de la *Revue*, Kardec publie deux lettres, représentant les nombreuses qu'il a reçues, envoyées par deux personnes de niveaux sociaux très diverses et donc représentatives de groupes sociaux avec une formation, une notabilité et même une préparation intellectuelle différentes, montrant que le Spiritisme atteint tout le monde et qui peut être compris par tous.

Parmi eux, nous ne mentionnerons que des parties, invitant les lecteurs à connaître sa publication complète :

« Bordeaux, 25 avril 1857

Monsieur, tu as mis ma patience à grands témoignages par le retard dans la publication du *Livre des Esprits*, si longtemps annoncé ; heureusement, je n'ai pas perdu à attendre, car cela va au-delà de toutes les idées que j'avais faites, selon le prospectus. Il est impossible de décrire l'effet qu'il a produit sur moi : je suis comme un homme qui est sorti de l'obscurité ; il semble qu'une porte, fermée à ce jour, vient d'être soudainement ouverte ;

mes idées se sont développées en quelques heures ! Oh ! Comme l'Humanité et tous ses misérables soucis semblent mesquins et puérils, à côté de cet avenir dont elle ne doutait pas, mais qui pour moi était tellement obscurci par les préjugés qui l'imaginaient au coût d'un prix ! Grâce à l'enseignement des Esprits, il se présente maintenant sous une forme définie, compréhensible, plus grande, plus belle et en harmonie avec la majesté du Créateur. Quiconque lit ce livre en méditant, comme moi, trouvera des trésors inépuisables de consolations, car il embrasse toutes les phases de l'existence. Dans ma vie, j'ai subi des pertes qui m'ont beaucoup affecté ; aujourd'hui, je n'ai aucun regret et tout mon souci est d'utiliser utilement le temps et mes facultés pour accélérer mes progrès, car pour moi maintenant, le bien a un but et je comprends qu'une vie inutile est une vie d'égoïste, qui ne nous permet pas d'avancer dans la vie future. (...) Recevez, d'ici là, je vous demande, Monsieur, l'expression de toute ma gratitude, parce que vous m'avez donné un grand bien en me montrant la voie du seul vrai bonheur dans ce monde et, de plus, qui sait ? un endroit mieux dans l'autre. Votre tout dévoué.

D..., capitaine à la retraite.

« Lyon, 4 juillet 1857.

Monsieur, je ne sais pas comment vous exprimer toute ma gratitude pour la publication du *Livre des Esprits*, que je

---

<sup>8</sup> Cas très identique, dont on ne peut manquer de se souvenir est celui de Victor Hugo (1802-1885), qui vécut loin de Paris, longtemps exilé, mais qui à Jersey, l'île située dans la Manche, reçut, par l'intermédiaire d'une de ses amies, l'écrivaine (et qui peu de temps après, en tant qu'Esprit, collaborera à l'œuvre *L'Évangile selon le Spiritisme*), Delphine de Girardin, l'actualité de Paris sur le mouvement des tables qui parlaient. Victor Hugo mentionnera, avant même la

Codification, que depuis 25 ans, il s'occupait de concevoir tout un système qui n'arrivait que par la méditation, mais que la table élargissait avec des réflexions profondes. Allan Kardec, en août 1863 dans la *Revue Spirite*, le considéra comme un précurseur du Spiritisme, publiant une lettre que Hugo avait envoyée au poète et écrivain Alphonse de Lamartine à l'occasion de la mort de sa femme.

ressens après l'avoir lu. Comme c'est réconfortant pour notre pauvre humanité ce que vous nous avez fait savoir ! Pour ma part, je vous avoue que je suis plus fort et plus courageux pour supporter les peines et les contrariétés attachées à ma pauvre existence. Je partage avec plusieurs de mes amis les convictions que j'ai dans la lecture de votre travail : tout le monde est très heureux ; maintenant ils comprennent les inégalités des positions sociales et ne murmurent plus contre la Providence ; la certitude d'un avenir plus heureux, s'ils se comportent bien, les réconforte et les encourage. Je voudrais vous rendre service, monsieur ; Je suis un simple fils des gens qui ai obtenu un certain poste avec mon travail, mais qui manque d'instruction parce que j'ai été forcé de travailler depuis que j'étais enfant ; cependant, j'ai toujours beaucoup aimé Dieu et j'ai fait tout ce que je pouvais pour être utile aux autres ; c'est pourquoi je cherche tout ce qui peut aider au bonheur de mes frères. Rassemblons-nous, plusieurs adeptes qui étaient dispersés ; nous mettrons tout en œuvre pour vous soutenir : vous avez hissé le drapeau, c'est à nous de vous suivre ; nous comptons sur votre soutien et vos conseils. Je suis, monsieur, si j'ose vous appeler un confrère, votre tout dévoué, C... »

Ce ne sont là que deux des innombrables témoignages que Kardec avait reçus et qu'il recevait au fil du temps au sujet de cette étape importante de l'histoire de l'humanité. Une œuvre que Kardec pensait unique, mais qui finit par n'être que le principe d'autres développements, comme le prévoyaient les Esprits : « ce n'est en

quelque sorte *qu'une introduction* ; il prendra des proportions que tu es loin de soupçonner aujourd'hui, et tu comprendras toi-même que certaines parties ne pourront être mises au jour que beaucoup plus tard et graduellement, à mesure que les idées nouvelles se développeront et prendront racine. » (Kardec 2019, 242)<sup>9</sup>

Pour finir, on ne fera que revenir sur les propos de Du Chalard, le journaliste du *Courrier de Paris*, dans l'article transcrit par Kardec :

« À tous ceux qui dédaignent la terre, à tous ceux qui marchent et tombent, arrosant de leurs larmes la poussière de la route, nous dirons : Lisez le *Livre des Esprits* ; cela vous rendra plus fort. Aux heureux, à ceux qui ne trouvent que les applaudissements de la foule ou les sourires de la fortune, nous dirons : Étudiez-le ; il vous rendra meilleur. (...)

Êtes-vous un homme d'étude et de bonne foi, qui ne demande qu'à être instruit ? Lisez le premier livre sur la Doctrine Spirite.

Êtes-vous placé dans la classe de ceux qui ne se soucient que d'eux-mêmes et qui, comme on dit, font leurs petites affaires très tranquillement, ne voyant rien d'autre que leurs propres intérêts ? Lisez les lois morales.

Le malheur vous hante de fureur, et le doute vous enveloppe parfois de votre étreinte glaciale ? Étudiez le troisième livre : Espoirs et consolations.

Tous ceux d'entre vous qui ont de nobles pensées dans leur cœur et qui croient au bien lisent le livre du début à la fin. »

---

<sup>9</sup> Kardec, « Œuvres posthumes », Deuxième partie, « Extraits *in extenso*, du livre de *Prédictions concernant le Spiritisme* - Manuscrit composé avec un soin particulier par Allan

Kardec et dont aucun chapitre n'avait encore été publié. Message de 17 juin 1856, par la médium Mlle. Baudin, intitulé « Le Livre des Esprits ».

## **Bibliographie**

Kardec, Allan. 2014. *Le Livre des Esprits*. Amateur: FEP.

Kardec, Allan. 2019. *Œuvres posthumes*. [Traduction de Guillon Ribeiro]. Brasília: FEP.

Kardec, Allan. [s.d.] « Le Livre des Esprits. » *Revue Spirite*. [s.l.]: EDICEL. (Année I, n° 1 (janvier 1858) : 31-35).



**Social Media**

**Facebook**

**Instagram**

**Youtube**

**Online**

**<https://cei-spiritistcouncil.com>**

**[revuespírite@cei-spiritistcouncil.com](mailto:revuespírite@cei-spiritistcouncil.com)**

